



Questionnaire Trophées RSE PACA 2012

Contenu du questionnaire

Ils nous ont fait confiance en 2011…



Merci de n'imprimer cette page, que si nécessaire et de préférence en noir & blanc et recto-verso.





Questionnaire : mode d’emploi

Le questionnaire aborde quatre grandes thématiques de la RSE qui sont l'environnement, le social, le sociétal et la gouvernance. En tout, 19 questions sont posées aux entreprises candidates et pour chacune de ces questions, 4 scénarii de performance sont proposés.
L'entreprise sélectionne le scénario qui traduit son niveau de maturité sur le sujet et une fois son choix réalisé, une fiche initiative, décrivant les actions mises en place, lui est demandée. Des documents ou données probatoires pourront également être fournis mais ne sont en aucun cas obligatoires.

Les 4 grands thèmes et les 19 questions :

Social	Q1 – Prévention des risques professionnels
	Q2 – Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)
	Q3 – Formation et développement des compétences
	Q4 – Lutte contre les discriminations et promotion de l’égalité des chances
	Q5 – Promotion de l’égalité professionnelle Femmes-Hommes
	Q6 – Insertion professionnelle et handicap
	Q7 – Relations sociales et dialogue social

Environnement	Q1 – Management de l’environnement
	Q2 – Gestion et traitement des rejets
	Q3 – Gestion des ressources énergétiques
	Q4 – Gestion des prélèvements d’eau
	Q5 – Politique de transport et gestion de la mobilité
	Q6 – Interaction avec la biodiversité

Sociétal	Q1 – Intégration dans les territoires
	Q2 – Veille et conformité réglementaire
	Q3 – Qualité des produits et services
	Q4 – Politique achat et choix des partenaires commerciaux

Gouv.	Q1 – Gouvernance, dialogue avec les parties prenantes de l’organisation
	Q2 – Pilotage et management

Pour justifier de son niveau de maturité, le candidat aura à remplir **une fiche initiative** décrivant une ou des actions, à savoir : les objectifs poursuivis par l’action ainsi que la description détaillée de l’action. Un modèle de fiche initiative est téléchargeable sur la plateforme.

Ci-après, le détail, par question, des niveaux de maturité sur lesquels il vous est demandé de vous positionner.





Le contenu des 19 questions

Volet social

Q1 – Prévention des risques professionnels

Niveau 0

L'entreprise n'a pas rédigé ou est en cours de rédaction de son document unique mais n'a pas formalisé de démarche spécifique en matière de santé et de sécurité.

Niveau 1

L'entreprise a un document unique qui décrit quelques actions de prévention mais celui-ci n'est pas actualisé chaque année et reste peu ou mal connu du personnel.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Document unique

Niveau 2

L'entreprise actualise son document unique et a un plan de prévention annuel visant à surveiller, à évaluer et à consigner régulièrement les mesures de sécurité et de protection de la santé.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Document unique actualisée,
Plan de prévention annuel

Niveau 3

L'entreprise a intégré dans son Document Unique les risques à effets différés (troubles musculo-squelettiques (TMS), risques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), risques psychosociaux (RPS)…). Elle a une stratégie de prévention visible communiquée à tous les salariés.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Document unique actualisée, plan de prévention annuel,
Fiches de postes,
Fiches d'exposition aux risques,
Exemple de programme d'innovation participative en matière de sécurité et de conditions de travail ;
Copie ou descriptif des accords formalisés avec le personnel, ses représentants ou les syndicats.

Volet social

Q2 – Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

Niveau 0

L'entreprise n'a pas formalisé de politique de gestion des ressources humaines. Elle n'a pas établi de projet d'entreprise sur ce sujet.

Niveau 1

Dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines, l'entreprise a réalisé un diagnostic pour identifier l'impact de ses orientations sur la situation des emplois, des effectifs et des compétences. L'entreprise a identifié les problèmes à résoudre (fidélisation des salariés, qualification, recrutement, gestion de départs volontaires…), elle a défini des objectifs de résultats clairs, quantifiables, mesurables et connus par tous les salariés.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Liste des enjeux de la GPEC ;
Objectifs du plan de recrutement

Niveau 2

L'entreprise a rédigé un plan d'action dans le domaine de l'emploi et de la gestion des compétences qui organise et coordonne le besoin collectif et les attentes individuelles des salariés. L'entreprise a mis en place un dispositif pour favoriser la mobilité géographique et/ou fonctionnelle. Le plan d'action est compris et porté par tous les membres de l'entreprise.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Plan détaillé de l'accord de GPEC ;
Procès verbal officiel du comité d'entreprise.

Niveau 3

L'entreprise a mis en place un comité de pilotage et/ou un groupe de projet composé, entre autres, de représentants des différents groupes professionnels présents dans l'entreprise pour évaluer la démarche, mettre en place les réajustements nécessaires et répondre aux besoins de transparence exigés par les circonstances.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Plan détaillé de l'accord de GPEC ;
Schéma organisationnel du comité de pilotage et du groupe de projet.





Volet social

Q3 – Formation et développement des compétences

Niveau 0

L'entreprise ne respecte pas son obligation légale et ne programme pas d'action de formation.

Niveau 1

L'entreprise respecte son obligation légale et déploie quelques actions de formation chaque année.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Copie du plan de formation dont les objectifs principaux sont d'ordres 1 et 2 (adaptation au poste de travail, évolution de l'emploi et maintien dans l'emploi) ;
Exemple de fiche individuelle de relevé de besoins de formation ;
Tableaux de bord et leurs indicateurs de contrôle de réalisation du plan de formation ;
Nombre d'heures annuelles par salarié
Budget consacré (exprimé en % de la masse salariale).

Niveau 2

L'entreprise a un plan de formation structuré, une analyse des besoins articulée avec les entretiens annuels. L'entreprise utilise le droit individuel à la formation (DIF), le congé individuel de formation (CIF), la validation des acquis de l'expérience (VAE)...

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Copie du plan de formation dont les objectifs principaux sont d'ordre 3 (développement des compétences) ;
Exemple de fiche individuelle de relevé de besoins et d'envie de formation ;
Nombre d'heures annuelles par salarié
Budget consacré (exprimé en % de la masse salariale) ;
Description du projet VAE en lien avec la stratégie d'entreprise ;
Copie d'exemples de conventions conclues entre l'entreprise, les salariés bénéficiaires et les organismes.

Niveau 3

L'entreprise a un plan de formation pluri-annuel articulé avec une réflexion sur l'évolution des métiers et des compétences, des parcours professionnels qualifiants....

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Copie du plan de formation pluri-annuel dont les objectifs principaux sont d'ordre 3 ;
Exemple de fiche individuelle de relevé de besoins et d'envie de formation ;
Description du mode d'implication des différents acteurs concernés : direction, direction des ressources humaines, responsables de service ou de projets, salariés et partenaires sociaux ;
Plan de formation, nombre d'heures annuelles par salarié ;
Budget consacré (exprimé en % de la masse salariale).







Volet social

Q4 – Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité des chances

Niveau 0

L'entreprise n'est pas impliquée dans des actions visant à promouvoir la diversité, la non-discrimination et l'égalité des chances.

Niveau 1

La direction veille au respect et à la promotion de l'application de la loi relative aux discriminations sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines, notamment dans le recrutement, la formation, la promotion, l'avancement et la rémunération.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Dispositions du règlement intérieur ;
Description des campagnes de promotion interne (objectifs, messages, cible, périmètre…).

Niveau 2

L'entreprise communique son engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité auprès de tous ses collaborateurs. L'entreprise a signé une charte ou un code de bonne conduite sur ce domaine et/ou participe à des campagnes de sensibilisation sur ces enjeux.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Copie de la (des) charte(s) signée(s) par l'entreprise ;
Description des campagnes de sensibilisation interne (objectifs, messages, cible, périmètre…).

Niveau 3

Les ressources humaines sont gérées en tenant compte des diversités culturelles, ethniques et sociales dans l'effectif aux différents niveaux de qualification. L'entreprise informe ses parties prenantes sur les résultats pratiques de cet engagement. Le cas échéant, elle accompagne les acteurs de sa chaîne de valeur et exerce pleinement son devoir d'influence dans ce domaine.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Répartition des employés par sexe, tranche d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité ;
Descriptif des actions menées par la direction pour lutter contre la discrimination à toutes les étapes de la gestion des RH ;
Données concernant la parité salariale ;
Rapport NRE ou bilan social.

Volet social

Q5 – Promotion de l'égalité professionnelle femmes-hommes

Niveau 0

L'entreprise n'est pas impliquée dans des actions visant à promouvoir l'égalité professionnelle.

Niveau 1

L'entreprise a défini les indicateurs prévus par la loi du 9 mai 2001 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et par le décret du 22 août 2008 dans le cadre d'un rapport de situation comparée annuel (RSC).

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Description des campagnes de sensibilisation en interne (objectifs, messages, cible, périmètre…).

Niveau 2

L'entreprise communique son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes auprès de tous ses collaborateurs. L'entreprise participe à des campagnes de sensibilisation sur ces enjeux et met en œuvre un plan d'action Egalité Professionnel en suivant les objectifs et indicateurs.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Le rapport de situation comparée ;
L'accord spécifique à l'égalité professionnelle ;
Le plan d'action intégrant l'égalité professionnelle dans les relations sociales, l'information et la culture de l'organisme
Le plan d'action intégrant l'égalité dans la gestion des ressources humaines et le management
Le plan d'action intégrant l'égalité par la prise en compte de la parentalité dans le cadre professionnel
Comptes rendus de la commission Egalité professionnelle.

Niveau 3

L'entreprise a obtenu le label Egalité femmes-hommes et/ou a mis en place des actions à moyen et long terme pour féminiser ses instances de gouvernance. Elle met en place des actions innovantes.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Comptes rendus de la commission Egalité professionnelle ;
Le plan d'action intégrant l'égalité professionnelle dans les relations sociales, l'information et la culture de l'organisme
Le plan d'action intégrant l'égalité dans la gestion des ressources humaines et le management
Le plan d'action intégrant l'égalité par la prise en compte de la parentalité dans le cadre professionnel
Description des initiatives mises en place visant à mener des actions de communication externe en cohérence avec la stratégie mise en œuvre pour promouvoir l'égalité et la mixité ;
Description des initiatives mises en place visant à favoriser l'accès des femmes et des hommes aux groupes de réflexion ou aux réseaux professionnels internes et externes ;
Description des initiatives mises en place visant à mettre en place un parrainage/tutorat qui favorise la mixité à tous les niveaux hiérarchiques ;
Description des initiatives mises en place visant à préparer, avec les salariés concernés ou, en cas de mutations économiques, avec les représentants du personnel, les conditions de mobilité géographique ou professionnelle afin de prendre en compte les contraintes de vie privée ;
Description des initiatives mises en place visant à participer à la mise en place de services divers qui facilitent l'articulation du travail et des responsabilités familiales et privées ;
Composition des organes de gouvernance.

Volet social

Q6 – Insertion professionnelle et handicap

Niveau 0

L'entreprise n'est pas impliquée dans des actions favorisant l'insertion professionnelle de personnes handicapées ou de personnes éloignées de l'emploi.

Niveau 1

L'entreprise conduit des actions contributives à l'accès à l'emploi de personnes éloignées de l'emploi ou de jeunes sans qualifications (parrainages, informations métiers, simulation d'entretiens d'embauche…). L'entreprise (de 20 salariés et plus) répond partiellement à son obligation d'emploi de personnes handicapées.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés.
Descriptif des actions d'insertion professionnelle.

Niveau 2

L'entreprise développe des relations commerciales avec des structures engagées dans l'insertion, participe à des forums de recrutement et/ou finance des organismes de formation ou d'aide à l'insertion. Par ses actions, l'entreprise contribue au maintien des séniors en activité et soutient l'insertion professionnelle des personnes en difficulté.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés.
Descriptif des actions d'insertion professionnelle.
Descriptif du plan d'action séniors.
Nombre de personnes sous contrat de professionnalisation.
Nombre de personnes de plus de 55 ans.

Niveau 3

L'entreprise collabore activement avec le service public de l'emploi et les partenaires sociaux et compte plus de 6 % de personnes handicapées dans son effectif.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés.
Copie de l'accord d'entreprise
Descriptif du projet social de l'entreprise.
Pour les entreprises du secteur adapté, agrément du ministère de l'emploi





Volet social

Q7 – Relations sociales et dialogue social

Niveau 0

L'entreprise ne respecte pas ses obligations en termes de représentation obligatoire. Il n'y a pas de consultation des salariés.

Niveau 1

L'entreprise a ses institutions représentatives du personnel mais le dialogue social est pauvre. Il y a quelques réunions des salariés par an.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Description des outils de dialogue avec les instances représentatives du personnel

Niveau 2

L'entreprise a une pratique régulière de consultation de ses institutions représentatives du personnel, le dialogue social est constructif. Il y a des échanges sur les séniors, la GPEC, la sécurité... Les réunions de salariés sont régulières.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Description des outils de dialogue et de concertation avec les instances représentatives du personnel ;
Compte-rendu de réunions de dialogue social.

Niveau 3

L'entreprise développe une stratégie volontariste de négociation et de contractualisation. L'information et la communication avec les institutions représentatives du personnel et les salariés est fluide et transparente. Au cours des 3 dernières années, l'entreprise n'a pas connu de conflits sociaux et n'a pas été condamnée à ses torts contentieux prud'homaux.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Description des outils de dialogue et de concertation avec les instances représentatives du personnel ;
Notation sociale menée par un tiers ou audit social ;
Attestation sur l'honneur précisant que l'entreprise n'a pas connu de conflits sociaux et n'a pas été condamnée devant le conseil des prud'hommes.

Volet environnement

Q8 – Management de l'environnement

Niveau 0

L'entreprise a une connaissance intuitive de ses enjeux environnementaux et y répond de façon ad hoc, peu hiérarchisée.

Niveau 1

Un SME (Système de Management de l'Environnement) a été initié, un groupe de pilotage a été constitué et un diagnostic de situation est en cours.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Descriptif de l'outil de diagnostic ;
Schéma organisationnel et descriptif des moyens mis en place (humains, techniques, financiers…).

Niveau 2

Les résultats du diagnostic initial ont été présentés, les cibles sont identifiées, un SME est déployé, des actions de mise à niveau sont conduites et suivies.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Schéma organisationnel et descriptif des moyens mis en place (humains, techniques, financiers…)
Description du milieu initial ;
Analyse des activités de l'entreprise et des pratiques existantes ;
Identification des impacts environnementaux en situation normale et anormale ;
Identification des exigences légales et règlementaires applicables ;

Niveau 3

Le SME certifié ou non, est dynamique et vivant, les paliers d'amélioration sont constants. L'entreprise peut démontrer une amélioration de ses performances sur ses enjeux clés en la matière.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Certification ou reconnaissance externe (ISO 14001, EMAS, FD X 30-205…)
Descriptif du mode de surveillance et de contrôle ;
Tableau de bord de suivi de la conformité des objectifs ;
Audits du SME ;
Revues de direction ;
Programme de formation et de sensibilisation des collaborateurs.





Volet Environnement

Q9 – Gestion et traitement des rejets

Niveau 0

L'entreprise n'a pas mis en place d'indicateurs pertinents visant à mesurer ses rejets (émissions, effluents et déchets) liés directement ou indirectement à ses activités.

Niveau 1

L'entreprise a identifié et évalué les dangers (potentiels ou non) des rejets qui proviennent de l'ensemble des sources qu'elle détient ou qu'elle contrôle. L'entreprise a mis en place une collecte sélective de ses déchets recyclables et a identifié des filières en vue de leur valorisation.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Descriptif du mode de collecte des déchets et d'identification des filières de valorisation
Bilan carbone de l'organisation précisant le périmètre d'analyse
Diagnostic sur la nature et la densité des rejets précisant le périmètre d'analyse.

Niveau 2

L'entreprise a quantifié et mis en œuvre des cibles à court terme de réduction, de valorisation ou de traitement de ses rejets.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Descriptif des cibles et des initiatives mises en œuvre pour réduire ses rejets
Schéma organisationnel de réduction et gestion de déchets

Niveau 3

L'entreprise rend compte de ses initiatives de réduction, de valorisation ou de traitement de ses émissions, effluents et déchets au cours d'une période de *reporting* définie. Le cas échéant, elle accompagne les acteurs de sa chaîne de valeur et exerce pleinement son devoir d'influence dans ce domaine.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Protocole ou convention signé par l'entreprise sur la réduction de ses rejets
Tableau de suivi des émissions de rejets.



Volet environnement

Q10 – Gestion des ressources énergétiques

Niveau 0

L'entreprise n'a mis en place aucune action spécifique visant à suivre et à réduire sa consommation d'énergie.

Niveau 1

L'ensemble du personnel a été sensibilisé aux économies d'énergie et formé aux éco-gestes. L'entreprise a sensiblement réduit la consommation énergétique indirecte requise pour ses activités en sélectionnant des produits ou services efficients. L'entreprise a réalisé un bilan énergétique de ses bâtiments et de ses processus industriels.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Description du dispositif de sensibilisation du personnel et de promotion des éco-comportements
Copie des fiches techniques des matériels utilisés
Audit ou inventaire des sources énergétiques utilisées
Bilan énergétique des bâtiments
Suivi de consommation, relevés de compteur, factures d'énergie de l'organisation.

Niveau 2

Par ses efforts proactifs, l'entreprise a fortement amélioré son efficacité énergétique via l'amélioration technologique de ses procédés et autres initiatives relatives à l'économie d'énergie. L'entreprise intègre systématiquement des exigences sur la performance énergétique dans ses cahiers des charges.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Descriptif des actions mises en place par l'entreprise pour accroitre sa performance énergétique
Exemple de cahiers des charges intégrant des exigences sur la performance énergétique
Suivi de consommation, relevés de compteur, factures d'énergie de l'organisation.

Niveau 3

L'entreprise a fortement amélioré son efficacité énergétique (par l'emploi des meilleures techniques disponibles, par la réalisation de bâtiment basse consommation ou plus, autres…) et privilégie les sources d'énergies renouvelables dans ses approvisionnements. Elle associe ses sous-traitants et tous les acteurs de sa chaîne de valeur. Les bâtiments de l'entreprise répondent aux exigences de la réglementation RT2012 (BBC).

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Suivi de consommation, relevés de compteur, factures d'énergie de l'organisation
Bilan énergétique attestant de l'atteinte du niveau de performance imposé par la RT 2012
Part et types de sources d'énergies renouvelables ?

Volet environnement

Q11 – Gestion des prélèvements d'eau

Niveau 0

L'entreprise n'exerce aucun contrôle de sa consommation d'eau et/ou effectue des prélèvements dans des zones protégées ou reconnues sensibles.

Niveau 1

L'ensemble du personnel a été sensibilisé aux économies d'eaux et formé aux éco-gestes. L'entreprise n'effectue aucun prélèvement dans des zones protégées ou sensibles. Elle mesure la portée des impacts afférente à sa consommation.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Description du dispositif de sensibilisation du personnel et de promotion des éco-comportements
Audit ou inventaires des ressources en eau
Informations relatives aux caractéristiques des sources d'approvisionnements
Suivi de consommation, relevés de compteur, factures d'eau de l'organisation.

Niveau 2

L'entreprise privilégie les sources d'eaux pluviales ou d'eaux usées, elle contrôle et améliore la rationalité de sa consommation.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Descriptif et/ou factures des installations mises en place pour réduire les prélèvements de l'entreprise
Descriptif des actions conduites visant à réduire les consommations d'eau
Suivi de consommation, relevés de compteur, factures d'eau de l'organisation.

Niveau 3

L'entreprise procède au traitement et à la réutilisation de l'eau dans son cycle de production. L'entreprise peut démontrer qu'elle est au-delà des bonnes pratiques sectorielles dans ce domaine.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Descriptif des processus de production
Descriptif et/ou factures des installations mises en place pour réduire les prélèvements de l'entreprise
Suivi de consommation, relevés de compteur, factures d'eau de l'organisation.

Volet environnement

Q12 – Politique de transport et gestion de la mobilité

Niveau 0

L'entreprise n'a engagé aucune action relative au transport et à la gestion de la mobilité de ses salariés.

Niveau 1

L'entreprise déploie une démarche de sensibilisation et d'incitation sur les comportements de ses employés, visant à encourager des modes de transports alternatifs. L'entreprise intègre des critères relatifs à l'impact carbone dans le choix de ses véhicules et dans la sélection de ses transporteurs.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Descriptifs des actions de sensibilisation du personnel
Descriptifs des mesures incitatives auprès du personnel
Copie des cahiers des charges « véhicules » et « transport ».

Niveau 2

L'entreprise a établi un diagnostic de la mobilité de ses employés et de l'accessibilité de l'entreprise. L'entreprise prend en compte ces enjeux dans l'organisation du travail (travail à distance, réunion virtuelle...) et a opté pour des mesures incitatives (parc à vélos sécurisé, réduction du coût des abonnements des transports en commun…). L'entreprise privilégie les circuits d'approvisionnement et de distribution courts.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Descriptifs des mesures incitatives auprès du personnel
Questionnaire visant à recenser les habitudes et les contraintes des salariés et d'identifier leurs difficultés d'accès à l'entreprise
Description des mesures incitatives vis-à-vis du personnel
Cartographie des approvisionnements
Descriptif des circuits de distribution

Niveau 3

Une convention pour la mise en œuvre du plan de mobilité a été rédigée. L'entreprise consent des avantages aux salariés signataires du plan de mobilité (participation financière, aménagement des horaires…). L'entreprise a opté pour des modes de transport plus respectueux de l'environnement (transport fluvial, maritime, ferroviaire, intermodal…).

Modes de preuve demandés
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Convention de mise en œuvre du plan de mobilité
Description des avantages concédés
Copie des contrats de transport.



Volet environnement

Q13 – Interaction avec la biodiversité

Niveau 0

L'entreprise n'a réalisé aucune étude sur l'interaction directe ou indirecte de ses activités ou de ses produits avec la biodiversité, aucune action n'est mise en place.

Niveau 1

L'entreprise a identifié les impacts directs ou indirects de ses activités ou de ses produits sur la biodiversité mais n'a pas engagé de mesures significatives visant à réduire son interaction.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Rapport d'études sur les impacts directs et indirects sur la biodiversité liés aux activités de l'entreprise.
Cartographie des sites opérationnels détenus, loués ou gérés dans des aires protégées.

Niveau 2

L'entreprise a engagé des actions de restauration écologique et paysagère de ses sites, dans le cadre de ses contraintes réglementaires et/ou, a pris des mesures significatives visant à réduire et/ou compenser son interaction.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Descriptif des actions engagées (revégétalisation, création de milieux…)
Descriptif des actions de compensation.

Niveau 3

L'entreprise a développé des partenariats avec des associations de protection de l'environnement. L'entreprise a engagé, de manière proactive et en concertation avec les collectivités locales et les parties prenantes concernées, des actions visant à la réintroduction ou le suivi de certaines espèces, la réhabilitation ou la création d'habitats, l'adaptation des activités de l'entreprise qui pourraient déranger le rythme biologique des animaux.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Description des partenariats établis ou du mode de concertation des parties prenantes
Descriptif des actions en cours ou des plans futurs pour la gestion des risques menaçant la biodiversité

Volet sociétal

Q14 – Intégration dans les territoires

Niveau 0

L'entreprise n'a pas identifié les caractéristiques environnementales, sociales et économiques de son territoire lors de la définition de sa stratégie.

Niveau 1

L'entreprise intègre les caractéristiques de son territoire dans son analyse de risques. Par des actions de sponsoring ou de mécénat, l'entreprise participe au développement sportif et culturel de son territoire.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Rapport d'enquêtes d'image auprès des riverains
Descriptif du mode d'évaluation de la prise en compte des problématiques territoriales dans la stratégie de l'entreprise.
Descriptif des projets dans lesquels l'entreprise s'investit (mécénat, sponsoring…)

Niveau 2

L'entreprise participe au développement environnemental, social et économique de son territoire dans un esprit «gagnant/gagnant». L'entreprise a développé des liens étroits avec les établissements d'enseignement secondaire et supérieur locaux.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Descriptif des projets dans lesquels l'entreprise s'investit (mécénat, financement, partage de compétences…)
Descriptif du plan d'action mené par l'entreprise dans le développement de son territoire
Copie des conventions établies avec les établissements d'enseignement
Description des actions réalisés dans le cadre des accords et conventions (stages, forums, partage de compétences…)

Niveau 3

L'entreprise peut démontrer qu'elle est à l'initiative et prend le leadership de nombreux projets territoriaux visant le développement économique social et environnemental du territoire (création d'emplois, développement/transfert de technologies, écologie industrielle locale, campagne santé/sécurité...).

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Indicateurs de résultats contextualités (distribution de revenus, soutien économique, développement social, développement de l'emploi…)
Descriptif et attestation des partenariats établis avec les ONG, description des objectifs recherchés

Volet sociétal

Q15 – Veille et conformité réglementaire

Niveau 0

L'entreprise n'exerce pas de veille réglementaire sur les domaines de sa responsabilité sociétale et n'a pas mis en place de dispositif de contrôle de la conformité.

Niveau 1

L'entreprise exerce, de façon partielle, de la veille sur les domaines de sa responsabilité sociétale. Elle effectue des contrôles de la conformité sur les points critiques liés à ses activités. L'entreprise est en conformité avec le règlement européen REACH.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Description du processus de veille réglementaire mis en place dans l'entreprise
Description des actions de mises en conformité
Attestation de conformité REACH

Niveau 2

L'entreprise exerce une veille sur l'ensemble des domaines de sa responsabilité sociétale. Elle traduit la réglementation captée en exigences internes en s'assurant qu'elles sont comprises par tous et pratique des contrôles systématiques et réguliers.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Description de l'organisation, des processus et des outils de gestion de risques mis en place

Niveau 3

L'entreprise exerce une veille sur l'ensemble des domaines de sa responsabilité sociétale, elle pratique des contrôles systématiques et réguliers sur ses exigences internes et participe activement à des réseaux visant à anticiper et préparer les réglementations futures.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Description des réseaux identifiés
Bilan des actions menées relatives à l'anticipation et à la préparation des réglementations futures



Volet sociétal

Q16 – Qualité des produits et services

Niveau 0

L'entreprise n'a pas évalué les impacts des produits/services à chaque étape du cycle de vie afin de permettre des améliorations environnementales, sociales et sanitaires.

Niveau 1

L'entreprise a identifié certains impacts de ses produits à chaque étape du cycle de vie et a engagé des améliorations, cadrées par les limites technologiques, de filières et de comportement du client final. L'entreprise n'utilise aucune substance classée CMR dans la conception de ses produits. Les produits fabriqués par l'entreprise sont titulaires d'un ou plusieurs référentiels reconnus (écolabel, certification, marque collective…)

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Résultat d'enquêtes relatives à la satisfaction client
Fiches de données de sécurité des produits fabriqués
Informations pertinentes sur les impacts (positifs et négatifs) des produits et des services sur le développement durable
Copie des référentiels obtenus

Niveau 2

L'entreprise mène une réflexion globale des conséquences économiques, sociales et environnementales des produits/services à partir d'analyses de cycle de vie normalisées et développe des pratiques innovantes. L'entreprise a pris toutes les mesures pour réduire l'utilisation de substances de synthèse ayant un impact pour la santé et l'environnement dans la fabrication de ses produits.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Bilan des analyses de cycles de vie réalisées
Fiches de données de sécurité des produits fabriqués.
Descriptif des actions engagées et des résultats quantifiés obtenus

Niveau 3

L'entreprise intègre l'analyse du cycle de vie de ses produits, ainsi que des éléments sociaux dans ses processus de conception et d'innovation en s'appuyant sur les parties intéressées pertinentes. Cette analyse intègre l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur tout au long du cycle de vie des produits/services. L'entreprise a engagé une réflexion pour une mutation « servicielle » de ses activités ou de ses produits (économie de fonctionnalité).

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Analyse de Cycle de Vie
Informations pertinentes des services Recherche et Développement
Bilan des réflexions menées sur la mutation servicielle des activités de l'entreprise



Volet sociétal

Q17 – Politique achat et choix des partenaires commerciaux

Niveau 0

L'entreprise ne gère pas ses achats et ses choix de fournisseurs au regard du développement durable.

Niveau 1

Les acteurs de la fonction achat ont été sensibilisés et formés à la démarche d'achat responsable. L'entreprise établit des échanges avec ses fournisseurs afin de s'assurer de leur conformité réglementaire et normative en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Programme de formation,
Convention de formation,
% des acheteurs formés,
Indicateurs et tableaux de bord sur les achats durables
Charte ou protocole de bonne conduite imposé aux fournisseurs

Niveau 2

L'entreprise intègre les aspects environnementaux, sociaux et sanitaires, y compris chez ses sous-traitants, dans ses pratiques et son processus achat. La notion des droits de l'Homme est systématiquement intégrée dans la relation avec les fournisseurs.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Indicateurs et tableaux de bord sur les achats durables
Exemple de cahier des charges ou de clauses contractuelles
Descriptif du processus d'évaluation des fournisseurs et des produits/services
Charte ou protocole de bonne conduite imposé aux fournisseurs

Niveau 3

Les cahiers des charges contiennent systématiquement des exigences relatives à l'environnement, aux droits de l'Homme, aux conditions sociales, à la sécurité et à la loyauté dans les affaires. Une démarche d'amélioration continue est partagée avec les fournisseurs. Des dispositifs de contrôle sont mis en place. Les coûts et les bénéfices de cette démarche RSE sont équitablement partagés entre tous les acteurs de la chaîne de valeur.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Indicateurs et tableaux de bord sur les achats durables
Description de l'outil de diagnostic de la fonction achat utilisé
Exemple de cahier des charges ou de clauses contractuelles
Descriptif du processus d'évaluation des fournisseurs et des produits/services





Volet gouvernance

Q18 – Gouvernance, dialogue avec les parties prenantes de l'organisation

Niveau 0

L'entreprise n'a pas encore identifié de façon précise ses différentes parties prenantes.

Niveau 1

L'entreprise connaît précisément les parties prenantes qui ont un lien direct, contractuel ou non avec ses activités et prend en compte leurs attentes dans le processus de décision.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Descriptif du processus d'identification des parties prenantes
Tableaux ou schémas d'identification des parties prenantes de l'organisation, de leurs attentes et influences
Plan de dialogue avec les parties prenantes

Niveau 2

L'entreprise a identifié l'ensemble de ses parties prenantes en lien avec sa responsabilité sociétale, elle contrôle leur représentativité et leur crédibilité. Un dialogue constructif est établi, elle prend en compte leurs attentes pour alimenter sa stratégie.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Descriptif des procédures adoptées pour établir un dialogue constructif avec identification des parties prenantes ciblées
Exemples de fiches de renseignements sociaux et économiques sur des groupes vulnérables

Niveau 3

L'entreprise est dans un processus dynamique, le dialogue est engagé et structuré, l'entreprise élargie constamment sa sphère d'influence pour constituer des partenariats et atteindre des objectifs mutuellement bénéfiques. L'entreprise est dans une logique de pleine transparence, y compris sur la rémunération de ses dirigeants.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Descriptif des partenariats établis mettant en évidence les objectifs recherchés
Description des actions mises en place pour garantir un principe de parfaite transparence





Volet gouvernance

Q2 – Pilotage et management

Niveau 0

Absence de politique sociale, environnementale et sociale formalisée.

Niveau 1

La stratégie est définie par la direction mais le personnel est peu, ou pas, impliqué dans la démarche. L'entreprise a initié une démarche volontaire par la signature de codes de bonne conduite ou accords internationaux (OIT, conventions de l'OCDE…) ou par l'adhésion à des principes directeurs (Global compact, principes directeurs de l'OCDE…).

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Descriptif des processus de décision intégrant les principes de bonne gouvernance
Copie des principes directeurs et codes de bonne conduite signés par l'entreprise

Niveau 2

La stratégie, déclinée en politique RSE, est adaptée à la nature de l'activité et à la taille de l'entreprise, des indicateurs de suivi ont été définis et l'ensemble du personnel est fortement mobilisé. La politique s'appuie sur des moyens humains, organisationnels, techniques et financiers.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Tableaux de bord de la politique RSE
Description des objectifs et modes de suivi
Schéma organisationnel et descriptif des moyens mis en place (humains, techniques, financiers…)

Niveau 3

La politique RSE est exemplaire. L'entreprise communique le résultat de ses bonnes pratiques à ses parties prenantes. L'entreprise a obtenu des certifications reconnues en matières sociale, environnementale et sociétale.

Modes de preuve demandés :
Fiche initiative complétée (obligatoire)
Résultat d'évaluation RSE de l'entreprise du type 1000NR, SD 21000, ISO 26000, etc.…
Copie des certifications ou autres référentiels obtenus (SME, OHSAS 18001, SA8000…)
Descriptif du mode opératoire de communication (messages, indicateurs, cibles, fréquence de diffusion…)